

AVIS D'ATTRIBUTION

Publicité effectuée en vertu des articles R 142-4 et R 143-11 du Code rural et de la pêche maritime, relatifs à la publicité des décisions d'attribution

EXEMPLAIRE A AFFICHER DES RECEPTION

Date d'envoi par la Safer 21 AVR. 2026 Date du jour d'affichage en mairie 28/04/2026	Signature et cachet de la mairie valant attestation d'affichage pendant une durée de 15 jours
---	--

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de l'attribution suivante, par rétrocession :

Dossier d'attribution n°: RR 38 25 0182 01

Qualité de l'attributaire : M. Xavier PIAGET (Maraîcher)

Motif de l'attribution :

Agriculture, maintien en place.

Attribution, dans le cadre de l'article L 141-1 du CRPM, en vue de la protection durable des espaces agricoles et du développement de l'agriculture, d'une surface de 1 ha 17 a 07 ca, à l'exploitant des parcelles agricoles cédées, en vue de la sécurisation et la consolidation de son exploitation individuelle, orientée en maraîchage. Cette attribution permettra de sécuriser plusieurs îlots de culture.

Conditions financières : 7 985,00 € HT (sept mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros)

Parcelles concernées :

Commune de CROLLES (38) - Surface sur la commune : 1 ha 22 a 53 ca
'AUX ILES' : BC-61 - 'LES ILES DES TRAPPES' : ZC-4-351

Superficie totale : 1 ha 22 a 53 ca

Dossier d'attribution n°: RR 38 25 0181 01

Qualité de l'attributaire : M. Bruno GENOULAZ (Agriculteur)

Motif de l'attribution :

Agriculture, maintien en place.

Attribution, dans le cadre de l'article L 141-1 du CRPM, en vue de la protection durable des espaces agricoles du développement de l'agriculture, d'une surface de 1 ha 41 a 35 ca, à l'exploitant des parcelles agricoles cédées, en vue de la sécurisation et la consolidation de son exploitation conduite en GAEC à 4 associés, orientée en grandes cultures. Cette attribution permettra de sécuriser plusieurs îlots de culture.

Conditions financières : 8 224,00 € (huit mille deux cent vingt-quatre euros)

Parcelles concernées :

Commune de CROLLES (38) - Surface sur la commune : 1 ha 35 a 89 ca
'AUX ILES' : BC-349-350-351-353-355 - 'AUX ILES DES TRAPPES' : BC-359-360 - 'LES CAILLES' : ZD-305-307-309-311 - 'LES MARAIS' : ZD-313 - 'MONTFORT' : ZD-303

Superficie totale : 1 ha 35 a 89 ca